

Distr.  
LIMITEE

TD/B/39(2)/SC.2/L.1/Add.2  
24 mars 1993

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT  
Trente-neuvième session  
Deuxième partie  
Genève, 15 mars 1993

Comité de session 2

PROJET DE RAPPORT DU COMITE DE SESSION 2

Rapporteur : M. R. Konrath (Etats-Unis d'Amérique)

Additif

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>
II. Contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 : a) Examen des activités de coopération technique de la CNUCED en Afrique; b) Questions relatives à l'intégration régionale (point 6 de l'ordre du jour) .....	65 - 106

Chapitre II

CONTRIBUTION DE LA CNUCED A LA MISE EN OEUVRE DU NOUVEAU PROGRAMME  
DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE  
DANS LES ANNEES 90 : a) EXAMEN DES ACTIVITES DE COOPERATION  
TECHNIQUE DE LA CNUCED EN AFRIQUE; b) QUESTIONS RELATIVES  
A L'INTEGRATION REGIONALE

(Point 6 de l'ordre du jour)

65. Pour l'examen de ce point, le Comité de session II est saisi de la documentation ci-après :

"Questions relatives à l'intégration régionale en Afrique : rapport du Secrétaire général de la CNUCED" (TD/B/39(2)/11);

"Examen des activités de coopération technique de la CNUCED en Afrique : rapport du Secrétaire général de la CNUCED" (TD/B/39(2)/12).

66. Le Directeur de l'Equipe spéciale pour l'Afrique a dit que la contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 comportait trois niveaux de mesures. Premièrement, la Conférence à sa huitième session, en réponse à la demande faite par l'Assemblée générale aux gouvernements et au système des Nations Unies d'appuyer la mise en oeuvre du nouveau Programme, avait demandé que la question soit examinée à l'une des deux parties des sessions annuelles du Conseil du commerce et du développement, et le Conseil avait depuis décidé de l'examiner au printemps.

67. Deuxièmement, à la première partie de sa trente-neuvième session, le Conseil avait, dans une décision, précisé un certain nombre d'activités devant être réalisées par la CNUCED, dont, fondamentalement, l'établissement d'études, d'analyses et de rapports spécifiques sur l'Afrique concernant diverses questions, qui seraient présentés pour examen au Conseil. Les deux rapports dont était saisi le Conseil avaient été établis conformément à cette décision. En outre, d'autres éléments du nouveau mécanisme intergouvernemental de la CNUCED étaient censés tenir dûment compte des problèmes particuliers de l'Afrique dans leurs domaines de compétence.

68. Troisièmement, le secrétariat de la CNUCED continuerait de contribuer aux activités interinstitutions se rapportant à la mise en oeuvre du nouveau Programme. Il entretenait d'étroites relations de travail avec les secrétariats de la CEA et de l'OUA. Il était également membre de l'Equipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la mise en oeuvre du nouveau

Programme, dont l'une des principales fonctions était de fournir des contributions analytiques de fond et des évaluations pour les rapports périodiques devant être établis par le Secrétaire général de l'ONU sur le suivi, la surveillance et l'évaluation de la mise en oeuvre du nouveau Programme. Il lui serait aussi probablement demandé de temps à autre de fournir des exposés de fond au Groupe de hautes personnalités constitué par le Secrétaire général de l'ONU sur le développement de l'Afrique, ainsi que de participer à des réunions de la CEA, de l'OUA et de la Coalition mondiale pour l'Afrique, ainsi que de contribuer, le cas échéant, à leurs travaux de fond.

69. Le document TD/B/39(2)/11 décrivait quelques-unes des raisons de la lenteur des progrès des initiatives de coopération régionale en Afrique et s'inspirait de l'expérience de la Communauté européenne pour illustrer quelques-uns des problèmes posés par la création d'une communauté économique, qui pourraient intéresser les pays africains. Certains faits nouveaux récents pouvant influencer sur le processus en Afrique étaient également mis en relief, s'agissant en particulier de la signature du Traité instituant la Communauté économique africaine, de l'émergence à terme d'une Afrique du Sud non raciste, et de l'intérêt croissant des partenaires de développement de l'Afrique pour la coopération et l'intégration régionales en tant qu'important complément des efforts globaux de développement. La mise en place d'une économie régionale et d'un marché commun totalement intégrés exigerait le soutien et la détermination sans faille des pays africains eux-mêmes. Toutefois, la communauté internationale et ses organes pourraient également apporter une contribution sous la forme d'une aide et de conseils.

70. Le document TD/B/39(2)/12 décrivait quelques-unes des principales activités de coopération technique de la CNUCED et suggérait quelques domaines pour une action prioritaire et des initiatives nouvelles en Afrique, s'agissant en particulier des programmes d'ajustement structurel, des questions d'intégration régionale, du développement des infrastructures de transport et de communication, de la diversification de la production et du commerce, des investissements étrangers, de l'appui au secteur privé et des programmes connexes de mise en valeur des ressources humaines et de renforcement des institutions. Cette assistance pourrait être plus équilibrée et plus bénéfique en s'inscrivant dans un contexte interinstitutions, en faisant davantage appel à des consultants africains et en s'appuyant sur des ressources d'assistance technique adéquates.

page 4

71. Le porte-parole du Groupe africain (Nigéria) a dit que si les activités réalisées jusque-là par la CNUCED en relation avec le nouveau Programme avaient été diverses et encourageantes, une plus grande sélectivité était nécessaire, qui pourrait être réalisée à partir des domaines identifiés dans les documents TD/B/39(2)/12 en tant que domaines prioritaires. Il fallait également cibler soigneusement l'assistance technique en fonction des besoins spécifiques de développement des pays africains, en particulier en favorisant une plus grande participation de ces pays à l'évaluation de leurs besoins d'assistance technique, soit seuls, soit dans le cadre d'une évaluation de ces besoins en collaboration avec le secrétariat de la CNUCED.

72. Compte tenu de l'extrême utilité du projet d'assistance aux pays africains pour leur participation aux Négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, ces pays notaient avec préoccupation qu'il était indiqué dans le document TD/B/39(2)/12 que les activités du projet étaient en diminution. Il était évident que ce projet continuerait de jouer un rôle important, en particulier dans la période postérieure aux Négociations d'Uruguay.

73. Dans le domaine des produits de base, les pays africains accueilleraient notamment avec satisfaction un appui résolu à la diversification de la production et du commerce, ainsi que la proposition intéressante d'une coopération technique dans le secteur des minéraux de la sous-région de l'Afrique du Nord au titre du cinquième programme multinational du PNUD pour l'Afrique (1992-1996). Un résultat positif dans ce domaine devrait contribuer à une extension de cette coopération technique à d'autres sous-régions.

74. Concernant l'exécution des programmes d'ajustement structurel, les divers obstacles rencontrés et les tensions sociales et politiques qui en résultaient avaient mis en lumière la nécessité pour la CNUCED d'intensifier ses travaux de recherche et son assistance technique dans ce domaine en vue de conseiller aux gouvernements les options les plus appropriées et les plus réalistes, ainsi que les moyens de les mettre en oeuvre.

75. Pour ce qui était de la mise en valeur des ressources humaines, une assistance technique supplémentaire de la part de la CNUCED aux pays africains faciliterait la conception et l'exécution de politiques efficaces. Un préalable à cet égard consistait à faire davantage appel à des experts ou à des consultants africains. Les pays africains priaient instamment le secrétariat de la CNUCED d'étudier sérieusement cette proposition.

76. Concernant la coopération régionale, les insuffisances qui avaient fait obstacle à la coopération pesaient également sur les programmes et les objectifs envisagés pour la Communauté économique africaine, dont la création renforcerait considérablement l'intégration régionale en Afrique. Les orientations indiquées en la matière dans le document TD/B/39(2)/11 étaient autant de directives d'action utiles pour remédier à ces insuffisances.

77. Pour ce qui était de l'assistance internationale, le porte-parole a noté avec satisfaction l'intérêt croissant manifesté par les partenaires de développement de l'Afrique pour les efforts d'intégration régionale en Afrique, intérêt dont il fallait espérer qu'il se traduirait par un appui concret déterminé. A cet égard également, le porte-parole a exprimé son intérêt pour la préparation de la Conférence sur le développement de l'Afrique qu'il était proposé de tenir à Tokyo et son appréciation au Gouvernement japonais pour le parrainage de cette conférence. Le secrétariat de la CNUCED devrait être pleinement associé à cette conférence et faire rapport à ce sujet à la prochaine session du Conseil.

78. Enfin, le porte-parole s'est déclaré préoccupé par l'insuffisance des effectifs de l'Equipe spéciale pour l'Afrique du secrétariat de la CNUCED, chargée de la coordination, du suivi et de la surveillance de la contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du nouveau Programme pour l'Afrique. Il fallait accroître les effectifs de ce service et coordonner ses activités avec d'autres départements s'occupant de questions présentant un intérêt particulier pour les pays africains.

79. Le représentant de l'Egypte a dit que les conditions socio-économiques continuaient de se détériorer dans les pays africains, en particulier dans les PMA, malgré l'exécution de programmes de redressement économique. Les difficultés étaient imputables à des déficits croissants de la balance des paiements et à un financement insuffisant, à la baisse des prix des exportations de produits de base, au recul de la productivité et à l'accroissement démographique, tous facteurs qui avaient entraîné des taux de croissance par habitant négatifs.

80. Face à cette détérioration des conditions socio-économiques, le nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 offrait quelque espoir d'un renforcement de l'appui international aux réformes d'ajustement structurel et réformes économiques visant à intensifier l'intégration, la diversification et la croissance économique

page 6

en Afrique. Si les pays africains étaient les principaux responsables de leur développement, la communauté internationale, par la mise en oeuvre du nouveau Programme, pouvait apporter une contribution importante.

81. Les pays africains avaient proclamé et réaffirmé leur appui à la coopération régionale dans diverses déclarations, dont la Déclaration de Kinshasa de 1976, la Déclaration de Monrovia de 1979 et le Plan d'action de Lagos de 1980, outre la signature à Abuja (Nigéria) du Traité instituant la Communauté économique africaine. Ce traité envisageait la création d'une communauté régionale en six étapes, commençant par le renforcement des groupements sous-régionaux pour aboutir à la formation d'une union douanière régionale et d'un marché commun.

82. Les pays africains avaient acquis une grande expérience en matière de promotion du développement économique et avaient multiplié les efforts dans ce sens, y compris dans le cadre d'une coopération mutuelle. Le Fonds égyptien pour l'Afrique, par exemple, avait permis de fournir les services d'experts égyptiens à d'autres pays africains dans tous les secteurs du développement. Toutefois, malgré leurs efforts de développement, les pays africains restaient tributaires du soutien de la communauté internationale; d'où l'importance du nouveau Programme et des activités d'assistance technique de la CNUCED, et la nécessité de continuer à rechercher les moyens de libérer des ressources en réduisant les dépenses militaires, au profit d'utilisations productives.

83. Le représentant du Kenya a dit que la question du développement de l'Afrique dans les années 90 devait être abordée à la fois de l'intérieur par les pays africains eux-mêmes et de l'extérieur par la communauté internationale. Un certain nombre de facteurs importants devaient retenir l'attention à cet égard.

84. Les écarts de niveau de développement entre pays africains devaient être correctement pris en compte si l'on voulait parvenir à créer un marché commun régional. A ce sujet, les orientations suggérées dans le document TD/B/39(2)/11 étaient des plus utiles et méritaient d'être appuyées par le Conseil du commerce et du développement.

85. Une assistance technique était indispensable à la mise en place de mécanismes aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial en matière d'intégration régionale. Les propositions dans ce sens figurant dans le document TD/B/39(2)/12 méritaient d'être encouragées. Les besoins de l'Afrique

étaient de nature particulière, car on y trouvait le plus grand nombre de PMA, la solution des problèmes de développement exigeait une assistance considérable, et les pays africains avaient été durement éprouvés par l'exécution de programmes d'ajustement sectoriel.

86. Une grande importance était également accordée aux efforts faits pour renforcer la mise en valeur des ressources humaines et, partant, les capacités nationales des pays africains de résoudre leurs problèmes de développement. Un moyen de promouvoir cet objectif était notamment d'avoir recours à des experts et à des consultants africains dans le cadre des activités de coopération technique.

87. Il fallait intensifier les relations de collaboration entre la CNUCED et la Coalition mondiale pour l'Afrique, laquelle avait pris de nombreuses initiatives en faveur de l'Afrique qu'il convenait de reconnaître et de faire connaître.

88. Pour ce qui était de l'appui international, la décision du Gouvernement japonais d'accueillir une conférence sur le développement de l'Afrique à Tokyo à l'automne 1993 était louable. La CNUCED devrait être étroitement associée à la préparation et aux résultats de cette conférence. Concernant l'assistance en général, des ressources financières adéquates étaient nécessaires et devraient être fournies dans des conditions prévisibles et sûres.

89. Enfin, le représentant a demandé que le groupe de la CNUCED chargé du suivi de la contribution de la CNUCED au nouveau Programme pour l'Afrique soit renforcé.

90. Le représentant de l'Ethiopie a rappelé que l'examen et l'évaluation finals de l'exécution du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA) avaient abouti à la conclusion que les conditions qui avaient amené à adopter ce programme avaient persisté pendant les années 90. La conjoncture socio-économique globale de l'Afrique s'était dégradée, le nombre total de PMA avait augmenté, l'endettement avait empiré et les apports de ressources extérieures avaient stagné.

91. C'était la reconnaissance, par la communauté internationale, des problèmes aigus persistants en Afrique qui avait inspiré l'adoption du nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, dans la résolution 46/151 de l'Assemblée générale. Par cette résolution, l'Assemblée priait les gouvernements, les organes, organisations

page 8

et organismes du système des Nations Unies de prendre les mesures appropriées afin de donner suite aux engagements pris dans le nouveau Programme.

Ce programme, avec le paragraphe 66 de l'Engagement de Carthagène, devrait guider les travaux du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED sur les contributions concrètes à l'application du nouveau Programme.

92. L'application de ce programme, dont le succès dépendait notamment d'une réaction positive de la communauté internationale, pouvait contribuer puissamment à résoudre les problèmes de développement de l'Afrique. Elle dépendait aussi beaucoup de l'édification d'une économie régionale forte grâce à une coopération et à une intégration régionales plus étroites. Toutefois, les efforts faits jusque-là dans cette voie avaient donné des résultats médiocres. C'était pourquoi les orientations futures de la coopération régionale, exposées dans le rapport TD/B/39(2)/11, étaient d'un extrême intérêt et pouvaient contribuer notablement aux efforts d'intégration régionale en Afrique. Parmi les questions spécifiques importantes figuraient l'harmonisation des politiques, la dimension régionale de l'ajustement structurel et la coopération entre les secteurs des entreprises. Quant à l'assistance technique de la CNUCED, les besoins les plus urgents de l'Afrique se situaient actuellement dans le domaine des transports et des communications, dans le secteur des entreprises, dans les programmes de réforme et dans la mise en valeur des ressources humaines.

93. Le représentant du Danemark, parlant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, a dit que le continent africain, particulièrement l'Afrique subsaharienne, continuait de souffrir de guerres et de troubles civils, du SIDA, de la désertification, du déboisement, de sécheresses, de l'absence de croissance ou d'une croissance négative. Pourtant, l'Afrique possédait un énorme potentiel de croissance qu'elle pouvait réaliser par des réformes continues conduisant à une bonne gestion des affaires publiques, au respect des droits de l'homme, à l'équilibre budgétaire et à la réduction des dépenses militaires.

94. La mobilisation des ressources intérieures demeurait certes la source essentielle des investissements productifs, mais l'Afrique avait un besoin immense et croissant de ressources extérieures pour son développement. A cet égard, plus de 60 % de l'aide bilatérale totale à l'Afrique venait de la Communauté et de ses Etats membres, et plus de 27 % de l'aide multilatérale

totale à l'Afrique était fourni par le Fonds européen de développement. En outre, aux termes de la Convention de Lomé, la Communauté importait en franchise la majeure partie des exportations des pays ACP vers son marché. Récemment, le Fonds européen de développement avait ouvert un fonds spécial pour les projets d'ajustement structurel. En outre, la Communauté continuait à réclamer, au sein du Club de Paris, un meilleur traitement des pays lourdement endettés qui avaient adopté des politiques économiques rationnelles. A cet égard, il était encourageant de noter que 11 pays africains avaient profité des conditions plus favorables maintenant offertes.

95. Pour ce qui était des activités de coopération technique de la CNUCED, la liste des activités figurant dans le document TD/B/30(2)/12 était impressionnante, mais quelque peu confuse. En particulier, il y manquait une évaluation de l'efficacité des activités, d'où la difficulté pour le Conseil de définir des orientations pour la coopération technique future. Les pays africains devraient communiquer leurs évaluations et leurs priorités en matière de coopération avec la CNUCED pour qu'un processus reposant sur la demande des pays puisse être instauré.

96. Concernant la coopération régionale, l'expérience de la Communauté montrait que la coopération, la compréhension mutuelle et le progrès allaient de pair. L'intégration régionale offrait aux pays la possibilité d'exploiter les avantages inhérents aux économies d'échelle, à la spécialisation et à la diversification et d'être compétitifs sur les marchés internationaux, et elle renforçait aussi les perspectives de développement des pays considérés; la responsabilité de l'intégration régionale incombait d'abord aux pays eux-mêmes. L'importance accordée à la coopération régionale se retrouvait dans la conception que la Communauté avait de l'aide au développement, par laquelle elle soutenait nombre de projets de coopération régionale. Un total de 1,25 milliard d'écus devaient être alloués à ces projets aux termes de la Quatrième Convention de Lomé, en particulier pour le développement des infrastructures.

97. L'expérience de la coopération régionale en Afrique avait montré que, dans certains cas, les politiciens avaient eu une conception trop hâtive, trop centralisée et trop politique des perspectives. La coopération devrait plutôt reposer sur une démarche plus progressive, commençant au moment où les avantages apparaissaient clairement à toutes les parties, y compris à moyen terme.

page 10

98. Il appartenait aux gouvernements des pays intéressés, avec le concours de la communauté internationale, de s'attaquer aux principaux obstacles à l'intégration régionale mis en relief dans le document TD/B/39(2)/11. Là comme ailleurs, une démarche coordonnée des organisations multilatérales pour venir en aide aux pays en développement était essentielle. C'était une tâche importante, parce que l'Afrique, sans une coopération et une intégration régionale renforcées, risquait d'être encore plus marginalisée et de se priver d'un élément moteur du développement.

99. Le représentant du Brésil a dit que la coopération internationale était assez souvent accordée en cas d'événements dramatiques et de situations d'urgence, alors que les problèmes de caractère permanent qui exigeaient des transformations de structure n'avaient malheureusement pas bénéficié d'un traitement aussi expéditif. Le nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 essayait de porter ces cas à l'attention de la communauté internationale et méritait donc un soutien sans réserve.

100. Le Brésil avait toujours eu d'étroites relations avec les pays africains du point de vue à la fois politique et économique, pour des raisons de similitude économique, culturelle et climatique. Mais les effets dévastateurs de la récession des années 80 s'étaient répercutés directement sur les efforts accomplis pour resserrer les liens commerciaux et économiques entre le Brésil et les pays africains, ainsi qu'entre le Brésil et d'autres pays en développement.

101. La CNUCED devrait continuer à jouer un rôle actif dans l'application du nouveau Programme et, à cette fin, le secrétariat devrait affecter des ressources suffisantes au groupe chargé des travaux relatifs à l'Afrique et renforcer la coordination entre différents domaines. A cet égard aussi, la communauté internationale avait une fonction décisive à remplir.

102. La représentante des Etats-Unis d'Amérique a dit que le secrétariat, dans son rapport (TD/B/39(2)/11), concluait à juste titre que des raisons impérieuses poussaient l'Afrique à poursuivre ses efforts de coopération et d'intégration. Malheureusement, très peu d'organisations régionales en Afrique, dont le nombre dépassait la centaine, pouvaient encore être considérées comme une réussite. Beaucoup de celles qui avaient pour but l'intégration régionale avaient cherché à établir des zones franches à titre

de mesure intérimaire, mais même cet objectif limité s'était révélé inaccessible, phénomène qui n'était pas propre à l'Afrique. Seules la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) et l'Union douanière d'Afrique australe (SACU) avaient pu créer une zone franche qui fonctionnait. Les tentatives faites pour créer des zones franches entre pays africains étaient louables, mais ces zones devaient générer des échanges, ouvrir des marchés et être conformes aux principes du GATT.

103. D'autres groupements africains tels que la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) avaient contribué à développer l'infrastructure régionale, question à laquelle les Etats-Unis s'intéressaient particulièrement et qui opposait un obstacle majeur aux liens commerciaux et autres liens économiques entre pays africains. Les Etats-Unis avaient versé à cette Communauté plus de 300 millions de dollars pour des projets d'infrastructure régionale pendant les cinq dernières années.

104. La coopération régionale était importante, mais l'obstacle principal au développement de l'Afrique avait été l'impossibilité de constituer des sociétés où l'évolution vers la richesse passe par la production du secteur privé et non par des activités étatiques ou paraétatiques. Ce fait était bien mis en lumière dans le document TD/B/39(2)/11. Les gouvernements africains devaient individuellement prendre l'initiative de créer un environnement propice au secteur privé pour qu'il remplisse son rôle et réalise son potentiel. Ils pouvaient le faire notamment en adoptant des programmes d'ajustement structurel, qui pourraient être pénibles à court terme, mais étaient nécessaires à un développement durable à long terme.

105. Les Etats-Unis continueraient d'aider l'Afrique dans de nombreux secteurs du développement dans les années à venir, grâce aux programmes de l'AID, à l'aide humanitaire, à l'aide alimentaire, au Fonds de développement pour l'Afrique et à la coopération avec les pays en développement pour la prévention de la dégradation de l'environnement, tout en promouvant un développement durable. Pour ce qui était du soutien extérieur, la représentante a félicité le Gouvernement japonais d'organiser et de patronner, avec l'ONU et la Coalition mondiale pour l'Afrique, la Conférence de Tokyo sur le développement de l'Afrique.

page 12

106. En matière de coopération technique, la représentante a mis en relief deux points importants. Premièrement, les activités devraient être bien ciblées et, deuxièmement, elles devraient être choisies en consultation étroite entre la CNUCED, les pays donateurs et les pays africains, qui devaient fixer les priorités.

-----